COMPTE-RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
09 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur GUIBON Lionel, Maire.

Etaient présents : Mesdames DORGNY Suzanne, DUCAUQUY Martine, Madame POUILLE Odile, CLAVIER Thérèse et Messieurs BODELOT Fernand, BOUCOURT Bruno, GUIBON Lionel, LEROUX Laurent, FRIEDRICH Michel, LARUE Christian, BONGARD Bruno, LEDUC Robin, FORESTIER Franck et LESIEZKA Yoan.

Etait absente : Madame WASYLYZYN Nathalie

Monsieur LEROUX Laurent a été désigné secrétaire.
Date de convocation et d'affichage : 04 février 2016
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14

Objet : Ouverture de séance.

Monsieur Lionel GUIBON, Maire de Canly, interroge le Conseil Municipal sur le procès-verbal de la dernière séance, aucune objection n'étant formulée, le procès-verbal du 18 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.
Monsieur le Maire demande à rajouter quatre questions à l'ordre du jour à savoir :
- le règlement intérieur de la bibliothèque municipale.
- la mission SPS pour la restauration de la façade de l'Eglise.
- la mission SPS pour la construction de deux garages.
- le choix du prestataire pour le repas des aînés
- l'achat d'un scarificateur

Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour le traitement de ces questions à l'ordre du jour.

Objet : Contrat de maintenance informatique et de sauvegarde externalisée ADICO. Délibération n°20160209/01.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat de maintenance informatique est arrivé à son terme et qu'il est nécessaire de le renouveler. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité de conclure les contrats de maintenance informatique et de sauvegarde des données proposés par l'ADICO sise PAE du Tilloy – 2 rue Jean Monnet – BP 20683 – 60006 BEAUVAIS CEDEX pour une prestation dénommée « sérénité + » d'un montant mensuel de 25€/poste et 40€/serveur. Cette formule

comprend la maintenance informatique de l'ensemble des postes et la sauvegarde externalisée des données. Les membres du Conseil municipal chargent Monsieur le Maire de signer lesdits contrats pour une durée de 3 ans.

Objet : Délimitation de l'ancienne RN31 avec la parcelle cadastrée ZB n°119 lieu-dit « Pieumelle », devis du géomètre.
Délibération n°20160209/02.

Monsieur le Maire souhaite pour une meilleure connaissance du terrain communal faire délimiter la parcelle cadastrée ZB n°119 lieu-dit Pieumelle. Des problèmes concernant l'emplacement des lignes basse tension subsistent entre la SICAE, la Commune de Canly, la DIR (Direction Interdépartementale des Routes) et certains riverains.
Afin de connaître les droits et devoirs de chacun des protagonistes, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le devis n°C8769 du 27 janvier 2016 du géomètre S.C.P BELLANGER-SILVERT-PETIT sis 54 rue de Soissons 60200 COMPIEGNE d'un montant HT de 980€ SOIT 1 176€ TTC relatif à la délimitation et à la matérialisation de la division de l'ancienne route nationale 31 avec la parcelle ZB n°119.

Objet : Devis aménagement de la signalisation verticale des 4 arrêts de bus scolaire.
Délibération n°20160209/03.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental de l'Oise en date du 14 décembre 2015 indiquant des défauts de marquage de signalisation des arrêts de bus rue des Ecoles, rue de Jonquières (2 arrêts) et rue du Jeu d'Arc.
La signalisation verticale relevant de la compétence de la Commune, il convient de procéder aux travaux.
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le devis n°T16BL6001016 en date du 12 janvier 2016 de la société T1 – groupe HELIOS sise 148 rue du Faubourg Saint Jean – 60000 BEAUVAIS d'un montant HT de 2 969,90€ soit 3 563,88€ TTC relatif à la signalisation verticale des arrêts de bus.

Objet : Mission maîtrise d'œuvre pour travaux de mise en sécurité de la RD10 rue de Jonquières et mise en sens unique de la rue Victor Charpentier.
Délibération n°20160209/04.

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée son entrevue avec Monsieur BOURDON du Conseil Départemental concernant le stationnement rue de Jonquières et la mise en place d'un sens unique rue Victor Charpentier. Il préconise de faire appel à un bureau d'études. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter la proposition de marché de maîtrise d'œuvre de la société BEIMO sise 2 bis rue du Coq Lombard 02200 SOISSONS d'un montant HT de 3 120€ soit 3 744€ TTC relative à l'assistance de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité de la RD 10 rue de Jonquières et mise en sens unique de la rue Victor Charpentier.

Objet : Location des salles communales – application du tarif des habitants de Canly aux agents communaux n'habitant pas la commune.
Délibération n°20160209/05.

Monsieur le Maire annonce qu'il souhaite faire bénéficier les agents communaux des tarifs applicables aux canlysiens pour la location des salles.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'appliquer de façon permanente le tarif des salles communales attribué aux habitants de la commune aux agents communaux.

Objet : Fixation du prix de la vaisselle cassée des salles communales.
Délibération n°20160209/06.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de fixer les tarifs de la vaisselle cassée des salles communales :
Assiette plate : 3,80€
Assiette creuse : 3,80€
Assiette à dessert : 3,00€
Tasse à café : 2,30€
Soucoupe : 1,50€
Fourchette : 1,00€
Cuillère : 1,00€
Cuillère à café : 0,90€
Couteau : 1,50€
Moutardier : 2,50€
Ensemble poivrière et salière sur socle : 3,50€
Saucière : 5,50€
Verre : 1,60€
Coupe à fruits : 2,00€
Saladiers en verre : 4,00€ (grand) 2,50€ (petit)
Plats en inox : 8,50€ (rond), 6,00€ (ovale), 7,50€ (légumier)
Carafe : 2,50€
Corbeille à pain : 5,00€
Tire-bouchon : 5,00€
Chaise : 37,00€
Pichet : 3,00€
Chariot de service : 170,00€
Table : 170,00€
Plateau : 6,50€
Couteau à pain : 4,00€
Louche : 5,50€
Araignée : 11,50€
Ecumoire : 22,00€
Décapsuleur : 1,00€
Paniers lave-vaisselle : 32,00€ (grand) 23,00€ (moyen)

Madame DUCAUQUY suggère d'enlever les chaises et tables défectueuses de l'inventaire.
Monsieur LESIEZKA propose de mettre une réserve de chaises au sous-sol au lieu de laisser des chaises en surnombre dans la salle.

Les règlements des salles seront modifiés par l'ajout des conditions de remboursement en cas de désistement de la réservation.

Objet : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière.
Délibération n°20160209/07.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la DDT OISE Service Economie Agricole dans lequel il est demandé au conseil municipal de délibérer pour désigner 5 propriétaires exploitants ou non (dont 3 titulaires et 2 suppléants) autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture en vue du renouvellement du bureau de l'association foncière.
Pour information, la Chambre d'Agriculture a désigné

Membres titulaires :	Benoît HAECK	33 rue des Ecoles 60680 CANLY
	Michel HOUZÉ	22 rue de la Gare 60680 CANLY
	Jacques LEDUC	51 rue de Caulmont 60880 LE MEUX

Membres suppléants :	Nestor HARROUART	3 rue du Jeu d'Arc 60680 CANLY
	Robin LEDUC	17 rue des Ecoles 60680 CANLY

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de proposer pour le renouvellement du bureau de l'Association Foncière :

Membres titulaires :	Patrick BOULNOIS	Ferme de Villerseau 60680 CANLY
	Laurence LEBLOND	21 rue de Jonquières 60680 CANLY
	Claude DEVAUX	486 rue de Chevrières 60680 GRANDFRESNOY

Membres suppléants :	Jérôme LEBEAU	22 rue du Château 60680 JONQUIÈRES
	Landry DELAYEN	193 rue de la Croix Blanche 60680 GRANDFRESNOY

Objet : Règlement intérieur de la bibliothèque municipale.
Délibération n°20160209/08.

Madame DUCAUQUY indique que le règlement de la bibliothèque municipale doit être revu chaque année notamment concernant la tarification de l'adhésion. Actuellement, l'adhésion est gratuite. Elle propose de maintenir la gratuité.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de maintenir la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque municipale pour l'année 2016.

Madame DUCAUQUY fait part à l'assemblée que la totalité des 3000 livres appartenant à la commune et 1000 livres de la MDO ont été scannés. A ce jour, 74 fiches d'adhérents ont été scannées, il en reste une dizaine à traiter pour finaliser l'opération.
Madame DUCAUQUY précise qu'un article sera ajouté au règlement intérieur concernant la mise à disposition au public d'un ordinateur portable et d'une imprimante.

Objet : Mission Sécurité Protection de la Santé pour les travaux de réfection de la façade de l'église.
Délibération n°20160209/09.

Monsieur rappelle au Conseil Municipal que l'exécution des travaux effectués dans le cadre d'un marché public doit être contrôlée au niveau de la sécurité. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter la proposition en date du 11 janvier 2016 du cabinet CFC sis 107 rue de Genlis 60162 ANTHEUIL-PORTES d'un montant HT de 2 275,00€ au titre de la mission SPS pour les travaux de réfection de la façade de l'église.

Objet : Mission Sécurité Protection de la Santé pour la construction de 2 garages.
Délibération n°20160209/10.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de faire appel à un cabinet pour la vérification de la sécurité lors de création des 2 garages dans la cour des commerces.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter la proposition en date du 11 janvier 2016 du cabinet CFC sis 107 rue de Genlis 60162 ANTHEUIL-PORTES d'un montant HT de 2 275,00€ relative à la mission SPS pour les travaux de construction de 2 garages dans la cour des commerces.

Objet : Choix du prestataire pour le repas des aînés.
Délibération n°20160209/11.

Madame DUCAUQUY rappelle que le repas offert aux aînés de la commune âgés de plus de 65 ans aura lieu le dimanche 22 mai 2016. L'animation musicale sera assurée par le groupe Françoise et Laurent (guitare et accordéon) pour un montant de 600€ TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise DELICATESSEN sise 29 rue d'Amiens 60200 COMPIEGNE d'un montant de 2007,60€ sur la base de 50 personnes. Cette proposition comprend le repas et le service en salle. 145 personnes de plus de 65 ans ont été recensées et recevront une invitation. Parmi ce groupe, 20 ont un conjoint âgé de moins de 65 ans.
Les membres du Conseil Municipal décident en outre de demander une participation financière de :
- 35€ aux conjoints de moins de 65 ans.
- 45€ aux amis ou voisins de la même génération des personnes bénéficiant de la gratuité.

Les membres du Conseil Municipal sont invités, les conjoints devront s'acquitter de la somme de 35€.

Objet : Achat d'un scarificateur.
Délibération n°20160209/12.
Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le terrain de football est en très mauvais état. Il serait souhaitable de faire l'acquisition d'un scarificateur adaptable aux engins de la Commune afin d'aérer la pelouse.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'accepter le devis n°28765 en date du 05 février 2016 de la société BARBIER MOTOCULTURE sise rue Ferdinand Lesseps Zone 2 –Zac de Mercières 60200 COMPIEGNE d'un montant de 1995,83€ HT relatif à l'achat d'un scarificateur.

Questions diverses.

Stationnement.

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal le stationnement gênant de certains véhicules sur les trottoirs. Il va contacter la gendarmerie d'Estrèes-Saint-Denis pour faire verbaliser les personnes ne respectant pas l'arrêté municipal. Avant cela, un courrier de rappel va être distribué aux riverains de la RD26 et de la RD10.

Borne incendie rue des Jonquilles.

Messieurs BODELOT et BONGARD indiquent qu'ils ont vu des agents de la SAUR effectuer des travaux rue des Jonquilles. Un hydrant devenu obsolète devait être changé. Monsieur le Maire dit que ce problème avait été évoqué en réunion de syndicat d'eau potable. Toutefois, il déplore de ne pas avoir été prévenu de l'intervention de la SAUR et de ne pas avoir reçu de devis au préalable comme cela était convenu.

Départ de la société EIFFAGE.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de la société EIFFAGE. Le bail de location sur le site des Chauffours expire en janvier 2017, il est repris par une société de maintenance de grues. Monsieur le Maire souhaite rencontrer les propriétaires du terrain afin que le site soit remis aux normes notamment en matière d'assainissement.

Camping-car stationné sur le parking de la place Aimé LEDUC.

Madame DORGNY demande à Monsieur le Maire s'il a constaté le stationnement gênant d'un camping-car sur le parking de la Place Aimé LEDUC. Il répond qu'il a effectivement vu que ce véhicule est garé près des bennes à verre. Il va demander à rencontrer le conducteur auquel sera envoyé un courrier pour qu'il stationne au fond du parking.

Vestiaires sportifs.

Monsieur LESIEZKA dit à Monsieur le Maire que la faïence dans les vestiaires est fissurée à un endroit et qu'il serait souhaitable de procéder aux réparations. Monsieur le Maire répond que cela sera fait prochainement.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire
Lionel GUIBON